

RD794 - Saint-Aubin du Cormier



CONVENTION N°02-2024-S2

Relative à la prise en charge des études d'avant-projet d'un franchissement de la RD794 pour les déplacements doux (piétons - cycles) sur la commune de St Aubin du Cormier

Entre les soussignés :

Le Département d'Ille-et-Vilaine représenté par Monsieur Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine, dûment habilité par délibération de la commission permanente du 13 mai 2024 ;

La commune de Saint-Aubin-du-Cormier « représentée par Monsieur Jérôme BEGASSE dûment habilité par délibération du..... ;

La communauté de communes de Liffré-Cormier Communauté « représentée par Monsieur Stéphane PIQUET dûment habilité par délibération du..... ;

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Ce projet consiste à assurer le franchissement en sécurité des piétons vélos de la route départementale 794 sur la commune de Saint-Aubin-du-Cormier, au sud du giratoire RD794/RD812.

Cet aménagement devra être réalisé dans le respect du règlement de voirie départementale et du guide technique des aménagements cyclables.

Le Département réalisera les études de niveau avant-projet permettant le choix de la solution à approfondir dans le cadre de sa politique d'ingénierie publique.

La commune de Saint-Aubin-du-Cormier et Liffré-Cormier Communauté assureront la maîtrise d'ouvrage des travaux à venir.

Article 1^{er} : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières dans lesquelles seront réalisées cette étude.

Article 2 : DESCRIPTION DU PROJET

La traversée des modes doux de la RD794 se fait actuellement au niveau de l'antenne sud du giratoire ou au droit du carrefour des « Grandes Gâches », avec des problèmes de sécurité.

Le franchissement sera étudié suivant les 2 principaux scénarios ci-dessous :

Scénario 1 : franchissement par un ouvrage

L'étude d'un ouvrage de franchissement de type passage inférieur à proximité du giratoire avec la route départementale 812, avec les principales caractéristiques suivantes :

- Les dimensions du cadre préfabriqué permettront le passage d'une liaison douce vélos/piétons : 2,50m de hauteur par 2,50m de large ou 5,00m de large.
- Sa géométrie devra permettre le franchissement de trois voies en partie supérieure.
- La longueur de franchissement est d'environ 20m, les rampes d'accès devront être créées pour permettre d'accéder à l'ouvrage. Les pentes seront compatibles pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR).
- La présence de nombreux réseaux (ancienne route nationale) et de boisement (EBC) dans cette zone, pourront avoir une incidence sur l'emplacement de cet ouvrage, la nécessité de créer des murs de soutènement et donc sur l'incidence financière globale de ce scénario.

Scénario 2 : franchissement à niveau

L'étude d'un franchissement à niveau à proximité du giratoire avec la route départementale 812, en adaptant l'infrastructure existante.

Les deux scénarios intégreront la fermeture du carrefour des « Grandes Gâches » (RD794/Avenue d'Espagne).

L'utilisation complémentaire du passage inférieur existant sous la RD794 à environ 600m au sud du giratoire pourra également être envisagée dans cette étude.

Article 3 : ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

La commune de Saint-Aubin-du-Cormier et Liffré-Cormier Communauté assureront la maîtrise d'ouvrage des travaux à venir.

L'assistance technique de cette étude sera assurée par les services du Département d'Ille-et-Vilaine, Direction des Grands Travaux d'Infrastructures du Pôle Construction et Logistique, Service Génie Civil (SGC) et Service Etudes et Travaux n°2 (SET2).

Article 4 : DESCRIPTION DES ETUDES A REALISER

L'étude d'avant-projet comprend les prestations suivantes :

- Levé topographique
- Sondages géotechniques
- Etudes environnementales
- Etude de faisabilité
- Etudes avant-projet (plans et estimation sommaire)

Article 5 : PROGRAMMATION

Le planning prévisionnel de cette convention est défini comme suit :

- Levé topographique réalisé en 2023 par le Département.
- Les sondages géotechniques réalisés en 2023 par le Département.
- Etudes environnementales réalisées courant 2024, restitution début 2025 (convention avec l'école Unilasalle).
- Etudes techniques à partir de novembre 2023 par le Département, restitution courant 1er semestre 2024.

Article 6 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Le Département prend à sa charge la totalité des frais d'études d'avant-projet ainsi que les levés topographiques et sondages géotechniques.

Article 7 : MODIFICATION – RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra faire l'objet d'avenants pour la modification d'un ou de plusieurs de ses articles, à l'initiative concertée des parties signataires.

En cas de non-respect par l'une des parties de ses engagements au titre de la présente convention, celle-ci peut être résiliée de plein droit par toute autre partie, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 8 : LITIGES

A défaut d'accord amiable, tous les litiges auxquels pourraient donner lieu l'interprétation et l'exécution de la présente convention sont du ressort du Tribunal Administratif de Rennes.

La présente convention est établie en trois exemplaires originaux, un pour chacun des signataires.

Fait à Rennes, le

Fait à Rennes, le

Fait à Rennes, le

**Pour
La Commune de Saint-
Aubin-du-Cormier**

**Pour
La Communauté de
Communes de Liffré-
Cormier Communauté**

**Pour
Le Département
d'Ille-et-Vilaine**

Monsieur le Maire

Monsieur le Président

**Monsieur le Président
du Conseil
Départemental**

Jérôme BEGASSE

Stéphane PIQUET

Jean-Luc CHENUT